

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 24 juin 2026

L'An deux mille vingt-six et le vingt-quatre juin le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Marie Claude Pagneux, Mr Pascal Sallet, adjoints, Mme Jeanine Parent, Mme Danièle Massu, Mr Pascal Pion, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier, Mme Nelly Parnet, Mr Emeric Landre, Mr Tommy Monin, Mme Rozenn Andre, Mr Nicolas Perche, Mme Juliette Chatelet

Excusés : Mr Simon Chevreton ayant donné pouvoir à Mme Nelly Parnet, Mme Sandrine Abderrahman donné pouvoir à Mr Jean-Pierre Bugaud

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Vente de terrain – présentation du projet par la société ATHELYA

La société ATHELYA présente un projet d'aménagement d'un terrain communal (Parc Meneault). Ce projet répond aux objectifs suivants

- 1- Attirer de nouveaux habitants et particulièrement des familles pour le maintien des effectifs dans les écoles
- 2- Proposer une typologie de logements favorisant le turn over
- 3- Proposer des logements répondant à un besoin des habitants (logements économiques en énergie, petits espaces loyers modérés)
- 4- Economiser l'espace en utilisant les dents creuses
- 5- Répondre aux exigences du PLUi et du SCOT

Le conseil municipal approuve ce projet et décide en conséquence de céder le terrain nécessaire à l'opération pour la somme de 145 000 €.

(unanimité)

2- Subventions aux associations

01 Pulsion	400,00 €
ADAPEI	500,00 €
Alliance Carpiste Bresse et Saône	250,00 €
Amicale des donneurs de sang	150,00 €
Banque Alimentaire de l'Ain	100,00 €
Clique Cantonale	900,00 €
Croix Rouge (comité cantonal)	400,00 €
Curiosités les Amis du Musée	400,00 €
Ensemble Vocal la Sarrasine	600,00 €
Association Famille rurale	15 000,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	400,00 €

Orchestre de Pont de Vaux	800,00 €
Pupille école publique de l'Ain	200,00 €
Rugby Club de Haute Bresse	400,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	3 000,00 €
Sou des Ecoles	500,00 €
Les amis des orgues	400,00 €
URFOL écran mobile	2 200,00 €
EREA Claude Brosse	100,00 €
MFR PERONAS La Vernée	200,00 €
MFR BAGE LE CHATEL	50, 00 €
MFR BALAN	50,00 €
BTP CFA Bourg en Bresse	150,00 €
MFR PONT DE VEYLE	200,00 €
Papillons blancs	100,00 €

(17 voix pour, 1 voix contre, une abstention)

Mme Juliette Chatelet sort de la salle et ne prend pas part aux délibérations :

LC6 Festival l'île aux oiseaux 800,00 €

(14 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions)

3- Tarifs de la cantine

Le tarif de la cantine est actuel est de 4.90 € par repas et 6 € par repas non commandé à l'avance. Le cout réel d'un repas s'approche de 9.30 €. Il convient de fixer le tarif pour l'année 2026-2027

Le conseil municipal décide de fixer le prix du repas à 5.20 € et à 6.50 € pour les repas non commandés à l'avance.

(unanimité)

4- Tarifs assainissement

Actuellement le prix de l'assainissement est fixé à

Part fixe 65 € HT

Part variable : 1.60 € HT/m3

Le conseil municipal fixe les tarifs suivants

Part fixe 70 € HT

Part variable : 1.70 € HT/m3

Soit une augmentation de 17 € HT sur une facture type de 120m3

(unanimité)

5- Demande de subvention pour caméras

Pour la surveillance des sites des Points d'apport volontaire, la Communauté de communes apporte un financement à hauteur de 1000 € pour une caméra simple et 2000 € pour les caméras à lecture de plaques. Le conseil municipal décide de solliciter ce soutien financier pour le programme de mise en place de caméras au Pré Brenod. Pour rappel le cout de l'opération s'élève à 24386 € HT dont 10212.80 € pour la fourniture et pose de deux caméras.

(unanimité)

6- Admission en non valeur

Sur demande du trésor public demande de conseil municipal décide de l'admission en non valeur des créances irrécouvrables pour la somme de 327 €.

(unanimité)

7- Jurys d'assises

Le conseil municipal procède au tirage au sort de 6 noms issus de la liste électorale pour constituer la liste des jurys d'assises.

8- Questions diverses

Monsieur le maire indique un rendez-vous avec les candidats aux élections sénatoriales

L'anniversaire de la société Jousseau aura lieu le 3 juillet prochain.

L'inauguration de la médiathèque est prévue le 16-17 Octobre 2026.

Monsieur le Maire indique le nom des personnes retenues pour constituer la CCID

Le tour de l'Ain passera à Pont de Vaux le 28 juillet. Il est nécessaire de désigner des signaleurs.

Compte tenu de la canicule en cours, la fête des écoles de vendredi 26 juin se tiendra à l'espace pontevallois Rue Peninguy.

Emeric Landre fait un bilan de la fête de la musique. Celle-ci s'est dans l'ensemble plutôt bien déroulée malgré des températures excessives qui ont retardé l'arrivée du public. Cette manifestation nécessite l'engagement de nombreux bénévoles qui font un travail remarquable. Mr Landre craint que dans les années à venir le nombre de bénévoles baisse et ne soit plus suffisant pour assurer cette manifestation.

La mise en place de butées de roues Place Joubert est à l'étude.

Monsieur Pion indique que le gala de gym de SLC s'est bien déroulé mais l'association a dû louer des chaises car la commune n'en disposait pas suffisamment en raison de la fête de la musique qui se déroulait en même temps.

Mr Sallet indique qu'il travaille actuellement sur une évolution des services techniques qui fera l'objet d'une présentation au conseil municipal.

Mme Delay indique que le CCAS a recensé la liste des personnes vulnérables.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h

PONT DE VAUX le 25 juin 2026

Le Maire,
Yves PAUGET



La secrétaire,
Françoise DELAY

A large, stylized handwritten signature in dark ink, which appears to be 'F. Delay', written over a horizontal line.